



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

procédures

Question écrite n° 107567

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la soustraction d'enfant par un des parents alors qu'il n'en a pas la garde. Les services sociaux et les juridictions familiales doivent donc prendre les mesures nécessaires et assurer l'application stricte des décisions rendues. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position quant à la criminalisation de l'enlèvement de l'enfant par un parent et la sanction de plus en plus sévère de la non-représentation d'enfants afin que les décisions de justice soient respectées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107567

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 11004